



## Commission des limites du plateau continental

Distr. générale  
30 avril 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Douzième session

New York, 26-30 avril 2004

### Déclaration du Président de la Commission des limites du plateau continental sur l'état d'avancement des travaux de la Commission\*

1. La Commission des limites du plateau continental a tenu sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 au 30 avril 2004, conformément à la décision qu'elle avait prise à sa douzième session (CLCS/36, par. 32) et au paragraphe 18 de la résolution 58/240 de l'Assemblée générale.
2. Les 19 membres de la Commission ci-après ont assisté à la session : Hilal Mohamed Sultan Al-Azri, Alexandre Tagore Medeiros de Albuquerque, Osvaldo Pedro Astiz, Lawrence Folajimi Awosika, Harald Brekke, Galo Carrera Hurtado, Peter F. Croker, Indurlall Fagoonee, Noel Newton St. Claver Francis, Mihai Silviu German, Abu Bakar Jaafar, Mladen Juračić, Wenzheng Lu, Yong-Anh Park, Fernando Manuel Maia Pimentel, Philip Alexander Symonds, Kensaku Tamaki, Naresh Kumar Thakur et Yao Ubuènalè Woeledji.
3. Samuel Sona Betah n'a pas assisté à la session. Yuri Borisovitch Kazmin a fait savoir au secrétariat de la Commission qu'il ne pouvait être présent en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.
4. La Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Ordre du jour provisoire (CLCS/L.16);
  - b) Déclaration du Président de la Commission sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa douzième session (CLCS/36);
  - c) Plan du manuel de formation à l'élaboration des demandes soumises à la Commission (CLCS/37);
  - d) Note sur le *modus operandi* de la Commission (CLCS/L.3);
  - e) Note sur les procédures de traitement, d'examen et de publication d'une demande présentée par un État côtier à la Commission/marche à suivre pour

---

\* Le présent document a été présenté plus tard que prévu car il a nécessité des consultations supplémentaires.



l'examen d'une demande présentée par un État côtier à la Commission; présentée pour observations à la Commission par le Président du Comité de rédaction (CLCS/2004/CRP.1);

f) Règlement intérieur de la Commission : propositions d'amendements; document établi par le Président du Comité de rédaction, présenté à la Commission pour observations (CLCS/2004/CRP.2).

5. *Ouverture de la treizième session par le Président de la Commission et adoption de l'ordre du jour.* La session a été ouverte par le Président de la Commission, Peter Croker, qui a soumis le projet d'ordre du jour (CLCS/L.16) à la Commission pour examen en proposant de le modifier de manière à tenir compte de l'organisation des travaux proposée. Après avoir été examiné de même que certaines propositions relatives à l'ordre dans lequel les points devaient être débattus, l'ordre du jour a été adopté tel que modifié (CLCS/38).

6. *Point 3 de l'ordre du jour : Organisation des travaux.* Le Président a exposé les grandes lignes du programme de travail et le calendrier des délibérations de la Commission sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

7. *Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Président sur la treizième Réunion des États parties.* Le Président a présenté un document officiel contenant le texte de la lettre datée du 15 mai 2003 qu'il avait adressée au Président de la treizième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (SPLOS/94) ainsi que des extraits du rapport de cette réunion (SPLOS/103, par. 82 à 93). Il était également noté dans ce document que le débat relatif à l'article 319 de la Convention, portant sur la mesure dans laquelle la Réunion des États parties était compétente pour examiner et trancher certaines questions de fond concernant la Convention, présentait de l'intérêt pour la Commission. Ce point avait été maintenu à l'ordre du jour de la quatorzième Réunion des États parties devant se tenir en juin 2004. Enfin, le Président a informé la Commission qu'il avait été invité à participer à cette réunion en qualité d'observateur et à faire une déclaration sur les travaux de la Commission (SPLOS/L.37, point 10 de l'ordre du jour). La Commission a pris acte du rapport.

8. *Point 5 de l'ordre du jour : Enseignements tirés de l'expérience acquise par la Sous-Commission s'agissant des premières demandes soumises à la Commission.* Le Président a présenté un document officiel dans lequel il rappelait les faits saillants survenus lors de l'examen de la première demande soumise à la Commission des limites du plateau continental, laquelle émanait de la Fédération de Russie. Le document, qui avait été établi à la demande de la Commission, visait à mettre en évidence les enseignements tirés et l'expérience acquise collectivement. Les questions de procédure qui avaient été déjà examinées en détail dans d'autres documents de la Commission n'y étaient délibérément pas mentionnées. La Commission a ensuite procédé à un échange de vues, en mettant l'accent sur certaines questions liées à l'examen des demandes telles que, par exemple, la disponibilité de la documentation scientifique relative aux demandes reçues à la bibliothèque de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, la traduction des documents et la nécessité pour les membres de la Sous-Commission de travailler durant la période intersessions. Le Président et d'autres membres de la Commission ont mis en évidence, à la lumière de l'expérience acquise par la Sous-Commission, les avantages d'une coopération étroite entre les représentants de l'État côtier, les membres du secrétariat et ceux de la Sous-Commission, aux fins de la solution des

diverses difficultés techniques liées à la présentation des données accompagnant les demandes. D'aucuns ont également noté que la Commission, dans son ensemble, pourrait avoir besoin de davantage de temps pour examiner les recommandations préparées par la Sous-Commission à son intention et solliciter les vues de ses membres sur différents points. D'autres membres de la Commission ont souligné que les États devaient suivre les directives scientifiques et techniques pour faciliter l'examen de leur demande. En outre, il leur paraissait important de présenter les données sur support électronique, d'assurer un contrôle de qualité et de mettre en place des procédures appropriées en cas de données contradictoires dans les demandes.

9. Il a été décidé que la Commission devait garder à l'examen le document sur les « renseignements tirés », qui intégrerait les débats et d'autres observations pratiques et utiles formulées par ses membres.

10. *Points 6, 7 et 12 : Synthèse des documents relatifs au modus operandi et aux procédures internes de la Commission.* La Commission a demandé à son comité de rédaction, présidé par Harald Brekke, de continuer à travailler au projet de synthèse de ces deux documents sur la base du document CLCS/2004/CRP.1, qui avait été établi par le Président du Comité pendant la période intersessions et présenté à la Commission pour observations. Il a été décidé que le document s'intitulerait « Marche à suivre pour l'examen d'une demande présentée par un État côtier à la Commission des limites du plateau continental ».

11. *Amendements au Règlement intérieur de la Commission.* La Commission a également demandé au Comité de rédaction d'examiner les propositions d'amendements figurant dans le document CLCS/2004/CRP.2.

12. *Rapport du Président du Comité de rédaction.* M. Brekke a informé la Commission que le Comité de rédaction avait tenu plusieurs séances durant la session en cours et procédé à un examen approfondi des projets de documents CLCS/2004/CRP.1 et 2. Il avait ensuite pu mettre la dernière main au document CLCS/2004/CRP.1, et décidé de l'inclure dans son règlement intérieur en tant qu'annexe III. Il s'était également entendu sur des projets d'amendements au Règlement intérieur qu'il avait soumis à la Commission pour adoption. La Commission a pris acte de ce rapport et elle a remercié le Président du Comité de rédaction de ses efforts.

13. La Commission a ensuite procédé à l'adoption en bonne et due forme de l'annexe III du Règlement intérieur ainsi que des amendements apportés à plusieurs articles. Après avoir adopté ces textes à l'unanimité, elle a demandé à son secrétariat de publier de nouveau le Règlement intérieur, avec le *modus operandi* joint en annexe, sous la forme d'un nouveau document de synthèse (à paraître sous la cote CLCS/40) qui intégrerait trois documents initialement distincts. La Commission a en outre confié au secrétariat le soin de corriger d'éventuelles erreurs typographiques et d'améliorer, le cas échéant, la grammaire et la syntaxe, sous la supervision du Président du Comité de rédaction.

14. À la suite de l'adoption du Règlement intérieur modifié, le poste de rapporteur a été supprimé et remplacé par celui de vice-président de la Commission, dont le titulaire actuel était Yong-Anh Park.

15. *Points 8 et 14 : Questions de formation et élaboration du manuel de formation. Rapport du Président du Comité de la formation.* La Division des affaires

maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies était en train d'élaborer un manuel de formation, conformément à la recommandation formulée par la Commission à sa dixième session (CLCS/32, par. 24) et en tenant compte de ce qui avait été décidé à la onzième session (CLCS/34, par. 37), à savoir que ce manuel prendrait la forme d'un dossier composé de documents imprimés et de disques compacts, contenant des cartes, des chiffres et des documents interactifs. En outre, deux membres de la Commission, à savoir M. Brekke et M. Carrera, avaient accepté d'aider le secrétariat en qualité de coordonnateurs. M. Carrera a rendu compte à la Commission de l'état d'avancement du manuel et des différents modules. Il a déclaré qu'un certain nombre d'experts membres de la Commission ou extérieurs à celle-ci avaient été invités à participer à la rédaction du manuel et que plusieurs d'entre eux avaient acquiescé à cette demande. Toutefois, en raison de leur calendrier souvent chargé, ces experts avaient fourni dans la plupart des cas non pas des modules de formation mais des articles scientifiques, des études et autres matériels qui, avant d'être incorporés au manuel, devaient être examinés et adaptés. L'élaboration d'un certain nombre de modules en avait donc été considérablement retardée. La Commission a remercié les deux coordonnateurs et les a encouragés à continuer de coopérer étroitement avec les experts et avec le secrétariat en vue d'achever l'élaboration du manuel dans les meilleurs délais.

16. Le Comité de la formation s'est réuni sous la présidence de Indurlall Fagoonee. Il a pris note des dispositions de la résolution 58/240 de l'Assemblée générale relatives aux stages de formation destinés à aider les États en développement à préparer leurs dossiers et à renforcer leurs capacités, notamment pour l'établissement de cartes marines. Le Comité a également pris note des amendements que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/240, avait apportés au statut, au règlement et aux principes applicables au Fonds d'affectation spéciale devant aider les États en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à préparer les dossiers destinés à la Commission et à respecter l'article 76 de la Convention.

17. Le Comité a également été informé de divers stages de formation à l'échelle nationale ou régionale dont la tenue était envisagée ou qui en étaient à différents stades de préparation. Il a noté que, dans bon nombre de cas, le financement restait crucial pour le succès de ces stages. Il a également noté le manque d'activités régionales de formation en Afrique.

18. M. Carrera a informé le Comité de la possibilité d'utiliser un logiciel qui, encore récemment, faisait partie d'une application commerciale. Ce logiciel avait été mis à la disposition des pays, notamment des pays en développement, à titre gracieux mais ne pouvait être utilisé qu'à des fins non lucratives.

19. Le Comité a examiné brièvement la possibilité d'organiser une autre séance publique de la Commission ainsi qu'un stage de formation pilote de cinq jours à la Jamaïque. Toutefois, conscient de la lourde charge de travail qui risquait de peser sur lui en 2005, il n'est pas entré dans le détail de ces projets.

20. *Point 9 de l'ordre du jour : Réponse à la lettre reçue le 3 juin 2003 de la Fédération de Russie.* Le 3 juin 2003, la Mission permanente de la Fédération de Russie a transmis au Président de la Commission une lettre de I. F. Glumov, Vice-Ministre des ressources naturelles de la Fédération de Russie, qui, après traduction, a été distribuée aux membres de la Commission. Cette lettre contenait des questions

et les observations touchant aux recommandations de la Commission relatives aux informations présentées par la Fédération de Russie le 20 décembre 2001 sur les limites extérieures proposées de son plateau continental au-delà de 200 milles marins. Un projet de réponse avait été préparé par les membres de la Sous-Commission qui s'occupaient de ce dossier. Après avoir examiné ce texte, la Commission l'a approuvé, quant au fond et à la démarche suivie. Le Président a prié le secrétariat de transmettre cette réponse à M. Glumov par l'intermédiaire de la Mission permanente de la Fédération de Russie.

21. *Point 10 de l'ordre du jour : Échange d'informations sur d'autres réunions présentant un intérêt pour la Commission.* Le Secrétaire de la Commission a communiqué aux membres des informations sur plusieurs réunions présentant un intérêt pour la Commission, en particulier sur une conférence internationale chargée d'examiner des questions difficiles soulevées par la Convention, qui avait été organisée par le Comité consultatif sur les aspects hydrographiques, géodésiques et géoscientifiques du droit de la mer au Bureau hydrographique international, à Monaco, du 28 au 30 octobre 2003.

22. Les membres de la Commission ont également été informés de diverses autres réunions à venir, à savoir :

a) Quatrième session du Groupe consultatif d'experts en droit de la mer, île de Lefkada (Grèce), 4-7 mai 2004;

b) Dixième session de la Commission juridique et technique de l'Autorité internationale des fonds marins, Kingston (Jamaïque), 24 mai-4 juin 2004, axée sur l'examen du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements ferromanganésifères enrichis en cobalt dans la zone;

c) Conférence sur la géologie arctique, les ressources en hydrocarbures et les problèmes environnementaux, Centre de l'environnement polaire, Tromsø (Norvège), 24-26 mai 2004;

d) Cinquième Réunion du Processus consultatif officieux des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, Siège de l'ONU, 7-11 juin 2004, axée sur les nouvelles méthodes d'exploitation rationnelle des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique du fond marin dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale; du temps sera consacré à l'organisation d'un séminaire international sur les modalités d'un mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques;

e) Quatorzième Réunion des États parties à la Convention, Siège de l'Organisation des Nations Unies, 14-18 juin 2004;

f) Trente-deuxième Congrès géologique international, Florence (Italie), 20-28 août 2004;

g) Activités de la Base de données sur les ressources mondiales;

h) Réunion intergouvernementale organisée par le Gouvernement islandais à Reykjavik en octobre 2004 dans le but de mettre officiellement sur pied un mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de

l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, de finaliser le document relatif à la création de ce mécanisme et de l'adopter.

23. Le Président a fait observer que l'année 2004 marquait également le début du Programme intégré de forages océaniques. Des forages devaient avoir lieu dans l'océan Arctique (Dorsale de Lomonosov) et dans l'Atlantique Nord. Dans le Pacifique, le *Chikyu*, un nouveau navire de forage construit par le Gouvernement japonais, serait soumis aux derniers essais et serait prêt à entreprendre des missions scientifiques en 2006. Un membre de la Commission, Kensaku Tamaki, qui siégeait au Comité exécutif du Programme, participait directement à ces activités.

24. *Point 11 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité sur la confidentialité.* Le Président du Comité sur la confidentialité, Bakar Jaafar, a déclaré qu'en l'absence de communication relative à des violations présumées des règles de confidentialité par d'anciens membres ou des membres actuels de la Commission, il n'avait pas été nécessaire de tenir de réunion du Comité en application de l'article 5 de l'annexe II du Règlement intérieur.

25. *Point 13 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité permanent des avis scientifiques et techniques aux États côtiers.* Le 28 avril 2004, le Comité a tenu une brève réunion pour examiner plusieurs questions. Il a constaté qu'à ce jour aucun État côtier n'avait présenté de demande d'avis officielle, ce qui était surprenant dans la mesure où la fourniture d'avis scientifiques et techniques était l'une des deux tâches principales de la Commission.

26. Le Président du Comité a rappelé aux membres de la Commission qu'il leur fallait présenter de courtes notices biographiques, indiquant notamment leurs domaines de compétence, qui seraient ensuite affichées sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Ces informations devaient être envoyées au secrétariat dès que possible après la session en cours et figurer sur un formulaire de curriculum vitae qui avait été distribué.

27. *Point 15 de l'ordre du jour : Questions diverses.* Le Président et le Secrétaire de la Commission ont informé les membres des réponses à une note verbale que la Division des affaires maritimes et du droit de la mer avait adressée à certains États côtiers pour leur demander d'indiquer dans quels délais ils prévoyaient de présenter leurs éventuelles demandes à la Commission, de façon à ce que la Division puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de leur réception et de leur examen. Sept États avaient répondu au secrétariat que leur dossier devait être prêt dans les trois années à venir. L'Australie a informé la Division lors de consultations officieuses qu'elle comptait présenter des données et autres informations relatives aux limites extérieures de son plateau continental au-delà de 200 milles marins d'ici au 16 novembre 2004, c'est-à-dire avant l'expiration du délai initialement fixé, en 2004. Le Brésil a informé la Division qu'il présenterait sa demande dans le courant de l'année. L'Irlande prévoyait de présenter sa demande en 2005, la Norvège, 2006 au plus tôt, la Namibie en 2007, le Pakistan en 2007/2008 et Sri Lanka en 2007. Plusieurs autres États avaient indiqué que leur dossier était en cours de préparation mais qu'ils ne pouvaient pas encore préciser à quelle date il serait achevé.

28. La Commission a décidé de reporter à sa session suivante la désignation de deux membres pour pourvoir les postes vacants à la Sous-Commission créée en vue d'examiner le dossier de la Fédération de Russie.

29. La Commission a également discuté des dates et lieux de ses prochaines sessions. Sa quatorzième session aurait lieu du 30 août au 3 septembre 2004. Si une demande était reçue avant le 30 mai 2004, cette session serait suivie de deux semaines de réunions d'une sous-commission. Dans le cas contraire, elle serait consacrée à des exposés et à des débats scientifiques touchant aux travaux de la Commission ainsi qu'à la présentation des modules achevés du manuel de formation.

30. Il a en outre été décidé que deux sessions se tiendraient en 2005 : la quinzième session aurait lieu du 4 au 8 avril 2005 et serait suivie de deux semaines de réunion d'une sous-commission dans le cas où la Commission aurait été saisie de nouvelles demandes; la seizième session aurait lieu du 29 août au 2 septembre 2005 et serait également suivie de deux semaines de réunion d'une sous-commission dans le cas où la Commission aurait été saisie de nouvelles demandes.

31. Enfin, la Commission a renouvelé ses remerciements au personnel de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, ainsi qu'aux interprètes, aux traducteurs et autres fonctionnaires pour l'aide et les services qu'ils lui avaient fournis au cours de la session. Elle a en outre remercié la Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Annick de Marffy, à l'occasion de son départ à la retraite, de l'appui indéfectible qu'elle lui avait fourni depuis sa création et lui a souhaité plein succès à l'avenir. La Commission a également souhaité la bienvenue au nouveau Directeur de la Division, Vladimir Golitsyn, qui avait participé à plusieurs séances de la treizième session.

---